

Pistes d'action pour une politique des aînés en Valais

- Développement de la politique en faveur des personnes âgées
- Commission consultative valaisanne, 2017, 64 pages.



DRLa Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées vient de publier son rapport. Les pistes d'action proposées sont regroupées en quatre « chantiers » prioritaires pour le Valais:

- élaborer un **diagnostic des besoins** des seniors valaisans, selon les différentes tranches d'âge et les spécificités régionales, afin de créer une politique des seniors adaptée à la réalité valaisanne.
- assurer à terme le cadre légal nécessaire à une politique des seniors. Un **ombudsman** cantonal veillerait notamment à la suppression de toutes les discriminations liées à l'âge que ce soit au niveau juridique, social, politique ou économique.
- organiser un «**guichet unique**» de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais.
- promouvoir des **projets citoyens novateurs**, en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle.

Pour la Commission, la politique cantonale en faveur des seniors a besoin d'un cadre solide pour produire ses effets. C'est pourquoi elle recommande que les **droits des aînés soient inscrits dans la Constitution cantonale** et qu'une structure professionnelle soit mise sur pied au niveau du canton.

Présidée par le député Reinhold Schnyder, la Commission consultative a réuni seize personnes issues de différentes institutions et associations actives auprès des seniors. On y compte notamment des représentants de la Fédération valaisanne des retraités, de Pro Senectute, des centres médico-sociaux, du Groupe de réflexion sur la personne âgée de la HES-SO Valais et des services concernés de l'Etat du Valais.

[Le rapport en ligne.](#)